



CABINET BC CONTROLES

51 Rue de Romagny

74100 ANNEMASSE

Tél : 04 50 04 00 57

benjamin.coutin@agendaexpertises.fr

Mr Rjabo et Safaa MIKIDADI

Dossier N° 2022-12-030

# Dossier de Diagnostic Technique

## Vente



DPE



ERP



SURFACE CARREZ



Adresse de l'immeuble  
**1 allée du chateau de livron**

**74100 VETRAZ MONTHOUX**

Date d'édition du dossier  
**08/12/2022**

Donneur d'ordre  
**Rjabo et Safaa MIKIDADI**



[www.agendadiagnostics.fr](http://www.agendadiagnostics.fr)

Chaque cabinet est juridiquement et financièrement indépendant.  
SARL au capital de 5.000 € - SIRET : 523 929 768 00043 - APE : 7112B





## RÉGLEMENTATION

Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation – Article 46 de la Loi n°65-557 du 10 juillet 1965

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En l'absence, lors de la signature de l'acte authentique de vente, d'un de ces documents en cours de validité, le vendeur ne peut pas s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante.

**Le dossier de diagnostic technique vente comprend les documents suivants, quel que soit le type de bâtiment :**

- État mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante <sup>(1)(2)(3)(4)</sup>
- Diagnostic de performance énergétique (DPE) + (le cas échéant) Audit énergétique <sup>(5)</sup>
- État relatif à la présence de termites dans le bâtiment <sup>(6)</sup>
- Information sur la présence d'un risque de mэрule <sup>(6)</sup>
- État des risques et pollutions (ERP)
- État du raccordement au réseau public de collecte des eaux usées <sup>(7)</sup>
- Certificat attestant la conformité de l'appareil de chauffage au bois aux règles d'installation et d'émission fixées par le préfet <sup>(8)</sup>

**Pour les locaux à usage d'habitation, il doit comporter en plus les documents suivants :**

- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) <sup>(9)</sup>
- État de l'installation intérieure d'électricité <sup>(10)</sup>
- État de l'installation intérieure de gaz <sup>(10)</sup>
- État de l'installation d'assainissement non collectif <sup>(11)</sup>
- État des nuisances sonores aériennes (ENSA) <sup>(12)</sup>

**Pour les immeubles en copropriété, il faut fournir en plus du DDT le document suivant :**

- Mesurage de la superficie de la partie privative du (des) lot(s) (Carrez)

<sup>(1)</sup> Si immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997

<sup>(2)</sup> À mettre à jour si réalisé avant le 01/01/2013

<sup>(3)</sup> Si les locaux sont à usage autre que d'habitation, ce document est la fiche récapitulative du dossier technique amiante (DTA)

<sup>(4)</sup> Si les locaux sont situés dans un immeuble collectif, il faut aussi fournir la fiche récapitulative du DTA des parties communes

<sup>(5)</sup> Excepté en Guyane et à La Réunion, où les collectivités territoriales n'ont pas publié les arrêtés permettant la réalisation du DPE

<sup>(6)</sup> Si immeuble situé dans une zone classée à risque par le préfet

<sup>(7)</sup> Si immeuble situé sur un territoire dont les rejets d'eaux usées et pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques de nage libre et de triathlon en Seine

<sup>(8)</sup> Si immeuble situé dans le périmètre d'un plan de protection de l'atmosphère

<sup>(9)</sup> Si immeuble construit avant le 01/01/1949

<sup>(10)</sup> Si installation réalisée depuis plus de 15 ans

<sup>(11)</sup> Si installation non raccordée au réseau public d'eaux usées

<sup>(12)</sup> Si immeuble situé dans une zone de bruit définie par un plan d'exposition au bruit des aéroports

Retrouvez toute la réglementation sur notre site internet : [www.agendadiagnostics.fr](http://www.agendadiagnostics.fr)



### Nos services de confiance

#### DIAG MAG

Un magazine gratuit d'informations sur les pathologies du diagnostic



#### DIAG ZEN

Des questions sur votre rapport ? SAV postdiagnostic pour vous accompagner



#### DIAG PAY

Paiement direct en ligne



#### DIAG ASSIST

Quel diagnostic, pour quel bien ? Téléchargez l'appli Diag Assist !



N'hésitez pas à cliquer sur les QR codes contenus dans les rapports

## Note de synthèse



Adresse de l'immeuble  
**1 allée du chateau de livron**  
**74100 VETRAZ MONTHOUX**

Date d'édition du dossier  
**08/12/2022**  
Donneur d'ordre  
**Rjabo et Safaa MIKIDADI**

Réf. cadastrale  
**Non communiquées**  
N° lot  
**43/17**

### Descriptif du bien : T3

*Les renseignements ci-dessous utilisés seuls ne sauraient engager la responsabilité du Cabinet AGENDA, et en aucun cas ne peuvent se substituer aux rapports de diagnostics originaux. La note de synthèse ne dispense pas de la lecture attentive de ces rapports.*



#### DPE

**233 kWh/m<sup>2</sup>/an**



233 kWh/m<sup>2</sup>/an



48 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an

Limite de validité :  
07/12/2032



#### ERP

**Présence de risque(s)**

Plan de prévention des risques : Aucun – Sismicité : 4 (moyenne) – Secteur d'information sur les sols : Non

Limite de validité :  
07/06/2023



#### SURFACE PRIVATIVE

**59,91 m<sup>2</sup>**

Surface non prise en compte : 16,46 m<sup>2</sup>

Limite de validité :  
À refaire à chaque transaction

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)



adresse : **1 allée du chateau de livron 74100 VETRAZ MONTHOUX**

type de bien : appartement

n° de lot : 43/17

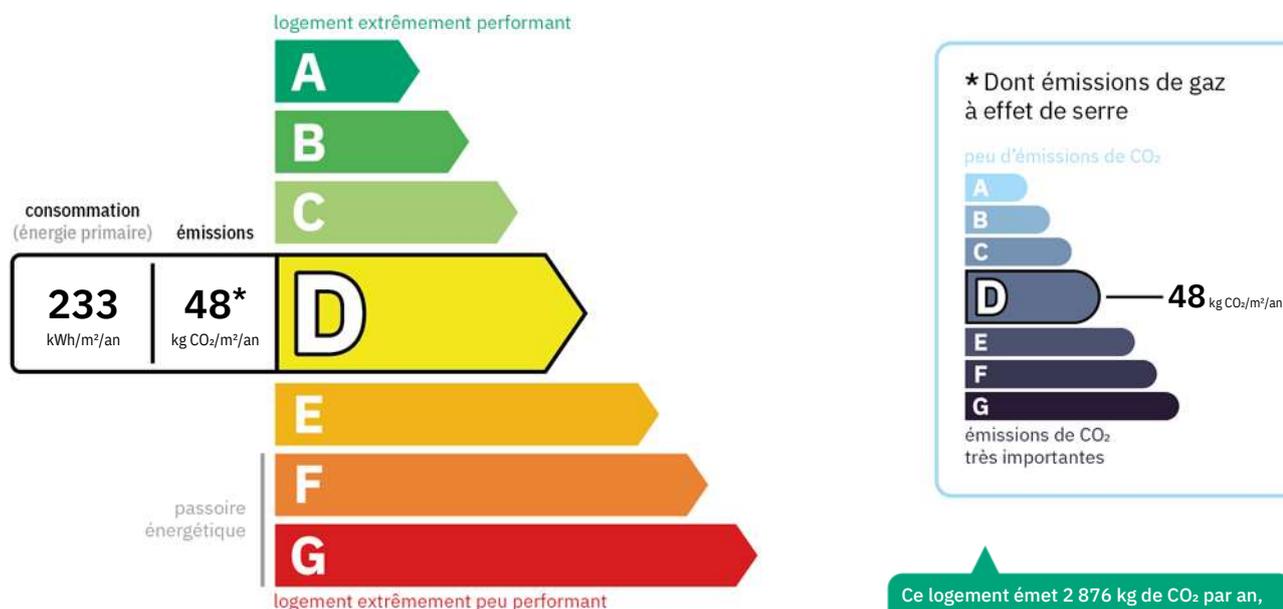
année de construction : 2006 - 2012

surface habitable : **59,91 m<sup>2</sup>** véranda chauffée : **0,00 m<sup>2</sup>** total : **59,91 m<sup>2</sup>**

propriétaire : Rjabo et Safaa MIKIDADI

adresse : Sans objet

## Performance énergétique et climatique



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6.

Ce logement émet 2 876 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 14 902 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.).

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir page 3 les détails par poste.



entre **790 €** et **1 120 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ?  
voir page 3

### INFORMATIONS DIAGNOSTIQUEUR

#### CABINET BC CONTROLES

51 Rue de Romagny 74100 ANNEMASSE

diagnostiqueur : Valentin PRESSET

tel : 04 50 04 00 57

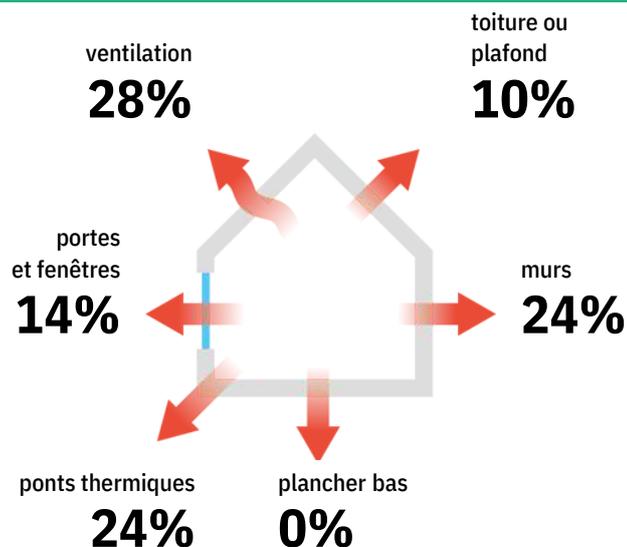
email : benjamin.coutin@agendaexpertises.fr

n° de certification : C3350

organisme de certification : LCC Qualixpert



## Schéma des déperditions de chaleur



## Performance de l'isolation



## Système de ventilation en place



VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012

## Confort d'été (hors climatisation) \*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



Fenêtres équipées de volets extérieurs ou brise-soleil



bonne inertie du logement

## Production d'énergies renouvelables

Le logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergies renouvelables

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



chauffage au bois



réseaux de chaleur vertueux



géothermie

\* Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

| usage   | consommation d'énergie<br>(en kWh énergie primaire)   |  | frais annuels d'énergie<br>(fourchette d'estimation*) | répartition des dépenses  |
|---|---|--|---|---|
|  chauffage               |  gaz naturel | 6 559 (6 559 é.f.)                     | entre 350 € et 480 €                                  |  42% |
|  eau chaude<br>sanitaire |  gaz naturel | 5 920 (5 920 é.f.)                     | entre 310 € et 430 €                                  |  39% |
|  refroidissement         |   | 0 (0 é.f.)                             | 0 €   |  0%  |
|  éclairage               |  électrique  | 256 (111 é.f.)                         | entre 20 € et 40 €                                    |  3%  |
|  auxiliaires             |  électrique  | 1 279 (556 é.f.)                       | entre 110 € et 170 €                                  |  16% |
| <b>énergie totale pour les usages recensés</b>  |   | <b>14 015 kWh</b><br>(13 147 kWh é.f.) | entre 790 € et 1 120 €<br>par an                      |   |

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 104l par jour.

é.f. → énergie finale

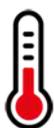
\* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

**Température recommandée en hiver → 19°C**

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -20% sur votre facture **soit -101€ par an**

**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.

**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

**Consommation recommandée → 104ℓ/jour d'eau chaude à 40°C**

42ℓ consommés en moins par jour, c'est -25% sur votre facture **soit -126€ par an**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40ℓ.

**astuces**

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie](http://www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

## Vue d'ensemble du logement

|  | description  | isolation           |
|--|--|---------------------|
|  murs               | Mur en béton banché d'épaisseur 30 cm avec isolation extérieure (10 cm) donnant sur l'extérieur<br>Mur en béton banché d'épaisseur = 20 cm non isolé donnant sur un local chauffé<br>Mur en béton banché d'épaisseur = 20 cm non isolé donnant sur des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur   | <b>insuffisante</b> |
|  plancher bas       | Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé  | <b>très bonne</b>   |
|  toiture/plafond    | Dalle béton donnant sur l'extérieur (terrasse) avec isolation intérieure (20 cm)   | <b>très bonne</b>   |
|  portes et fenêtres | Portes-fenêtres fixes pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets roulants pvc<br>Portes-fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets roulants pvc<br>Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'argon 16 mm à isolation renforcée et volets roulants pvc<br>Porte(s) bois opaque pleine | <b>très bonne</b>   |

## Vue d'ensemble des équipements

|  | description   |
|--|---|
|  chauffage            | Chaudière collective gaz à condensation installée entre 2001 et 2015. Emetteur(s): radiateur bitube avec robinet thermostatique |
|  eau chaude sanitaire | Combiné au système de chauffage   |
|  climatisation        | Sans objet  |
|  ventilation          | VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012   |
|  pilotage             | Sans système d'intermittence  |

## Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

### type d'entretien

|  |  |
|--|--|
|  <b>Eclairage</b>   | Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.   |
|  <b>Isolation</b>   | Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.  |
|  <b>Radiateur</b>   | Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe.<br>Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.<br>Purger les radiateurs s'il y a de l'air. |
|  <b>Ventilation</b> | Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel.<br>Nettoyer régulièrement les bouches.<br>Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement         |

▲ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack **1** de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack **2** d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux **1** + **2** ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack **1** avant le pack **2**). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

## 1 Les travaux essentiels

montant estimé : 800 à 1 200 €

| lot  | description   | performance recommandée     |
|--|---|-----------------------------|
|  murs                 | Isolation des murs par l'intérieur.<br>Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité. | R > 4,5 m <sup>2</sup> .K/W |
|  chauffage            | Mettre à jour le système d'intermittence / Régulation   |                             |
|  eau chaude sanitaire | Système actualisé en même temps que le chauffage<br>▲ Travaux à réaliser par la copropriété                       |                             |

## 2 Les travaux à envisager

montant estimé : 6 800 à 10 200 €

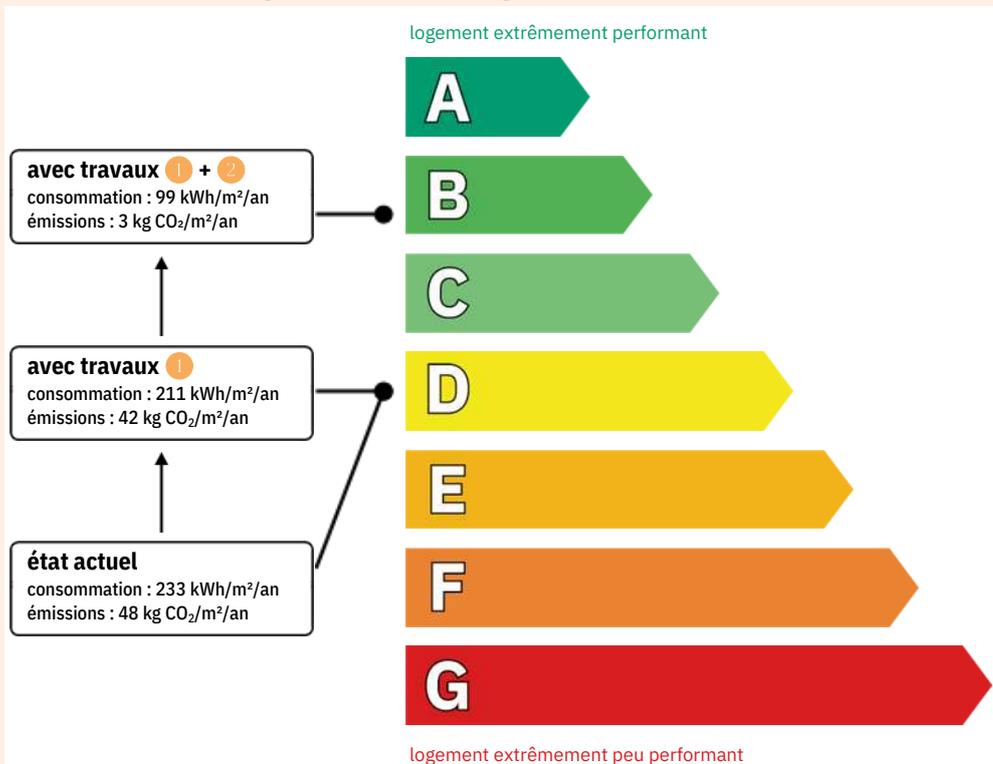
| lot  | description   | performance recommandée |
|--|---|-------------------------|
|  chauffage            | Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.<br>▲ Travaux à réaliser par la copropriété | SCOP = 4                |
|  eau chaude sanitaire | Système actualisé en même temps que le chauffage<br>Mettre en place un système Solaire<br>▲ Travaux à réaliser par la copropriété             | COP = 4                 |

### Commentaires :

Sans objet

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller](http://www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller)

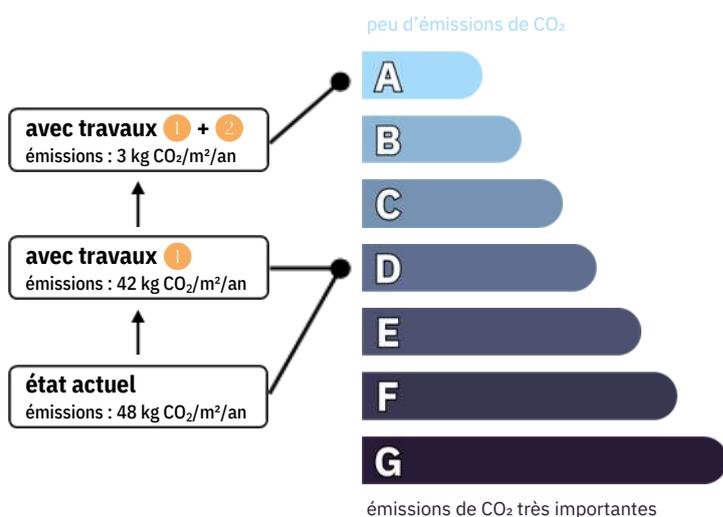
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[www.faire.gouv.fr/aides-de-financement](http://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement)



Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixé pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr)).

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25]** Justificatifs fournis pour établir le DPE :  
 Référence du DPE : **Dossier N° 2022-12-030 #D** **Aucun**  
 Méthode de calcul : **3CL-DPE 2021**  
 Date de visite du bien : **07/12/2022**  
 Invariant fiscal du logement : **Non communiqué**  
 Référence de la parcelle cadastrale : **Non communiquée**



### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Sans objet

## généralités

| donnée d'entrée                 | origine de la donnée | valeur renseignée    |
|---------------------------------|----------------------|----------------------|
| Département                     | mesurée ou observée  | 74 Haute Savoie      |
| Altitude                        | donnée en ligne      | entre 400 et 800 m   |
| Type de bien                    | mesurée ou observée  | Appartement          |
| Année de construction           | estimée              | 2006 - 2012          |
| Surface habitable du logement   | mesurée ou observée  | 59,91 m <sup>2</sup> |
| Surface habitable de l'immeuble | mesurée ou observée  | 1472 m <sup>2</sup>  |
| Nombre de niveaux du logement   | mesurée ou observée  | 3                    |
| Hauteur moyenne sous plafond    | mesurée ou observée  | 2,5 m                |

## enveloppe

| donnée d'entrée        | origine de la donnée          | valeur renseignée   |
|------------------------|-------------------------------|---|
| Mur 1 Sud              | Surface du mur                | mesurée ou observée 28,82 m <sup>2</sup>                                    |
|                        | Type de local adjacent        | mesurée ou observée l'extérieur   |
|                        | Matériau mur                  | mesurée ou observée Mur en béton banché                                     |
|                        | Épaisseur mur                 | mesurée ou observée 30 cm   |
|                        | Isolation                     | mesurée ou observée oui   |
|                        | Épaisseur isolant             | mesurée ou observée 10 cm   |
| Mur 2 Nord, Est, Ouest | Surface du mur                | mesurée ou observée 44,9 m <sup>2</sup>                                     |
|                        | Type de local adjacent        | mesurée ou observée un local chauffé  |
|                        | Matériau mur                  | mesurée ou observée Mur en béton banché                                     |
|                        | Épaisseur mur                 | mesurée ou observée ≤ 20 cm   |
|                        | Isolation                     | mesurée ou observée non   |
| Mur 3 Nord             | Surface du mur                | mesurée ou observée 13,95 m <sup>2</sup>                                    |
|                        | Type de local adjacent        | mesurée ou observée des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur |
|                        | Surface Aiu                   | mesurée ou observée 13.95 m <sup>2</sup>                                    |
|                        | Etat isolation des parois Aiu | mesurée ou observée non isolé   |
|                        | Surface Aue                   | mesurée ou observée 13.95 m <sup>2</sup>                                    |
|                        | Etat isolation des parois Aue | mesurée ou observée non isolé   |

## enveloppe

| donnée d'entrée                 | origine de la donnée             | valeur renseignée          |                                      |                     |
|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------|--------------------------------------|---------------------|
|                                 | Matériau mur                     | mesurée ou observée        | Mur en béton banché                  |                     |
|                                 | Épaisseur mur                    | mesurée ou observée        | ≤ 20 cm                              |                     |
|                                 | Isolation                        | mesurée ou observée        | non                                  |                     |
| Plancher                        | Surface de plancher bas          | mesurée ou observée        | 59,91 m <sup>2</sup>                 |                     |
|                                 | Type de local adjacent           | mesurée ou observée        | un local chauffé                     |                     |
|                                 | Type de pb                       | mesurée ou observée        | Dalle béton                          |                     |
|                                 | Isolation : oui / non / inconnue | mesurée ou observée        | non                                  |                     |
| Plafond                         | Surface de plancher haut         | mesurée ou observée        | 59,9 m <sup>2</sup>                  |                     |
|                                 | Type de local adjacent           | mesurée ou observée        | l'extérieur (terrasse)               |                     |
|                                 | Type de ph                       | mesurée ou observée        | Dalle béton                          |                     |
|                                 | Isolation                        | mesurée ou observée        | oui                                  |                     |
|                                 | Épaisseur isolant                | mesurée ou observée        | 20 cm                                |                     |
| Fenêtre Sud                     | Surface de baies                 | mesurée ou observée        | 1.27 m <sup>2</sup>                  |                     |
|                                 | Placement                        | mesurée ou observée        | Mur 1 Sud                            |                     |
|                                 | Orientation des baies            | mesurée ou observée        | Sud                                  |                     |
|                                 | Inclinaison vitrage              | mesurée ou observée        | vertical                             |                     |
|                                 | Type ouverture                   | mesurée ou observée        | Fenêtres battantes                   |                     |
|                                 | Type menuiserie                  | mesurée ou observée        | PVC                                  |                     |
|                                 | Type de vitrage                  | mesurée ou observée        | double vitrage                       |                     |
|                                 | Épaisseur lame air               | mesurée ou observée        | 16 mm                                |                     |
|                                 | Présence couche peu émissive     | mesurée ou observée        | oui                                  |                     |
|                                 | Gaz de remplissage               | mesurée ou observée        | Argon / Krypton                      |                     |
|                                 | Positionnement de la menuiserie  | mesurée ou observée        | au nu intérieur                      |                     |
|                                 | Largeur du dormant menuiserie    | mesurée ou observée        | Lp: 5 cm                             |                     |
|                                 | Type volets                      | mesurée ou observée        | Volets roulants PVC (tablier < 12mm) |                     |
|                                 | Type de masques proches          | mesurée ou observée        | Absence de masque proche             |                     |
|                                 | Type de masques lointains        | mesurée ou observée        | Absence de masque lointain           |                     |
|                                 | Porte-fenêtre 1 Sud              | Surface de baies           | mesurée ou observée                  | 3.18 m <sup>2</sup> |
|                                 |                                  | Placement                  | mesurée ou observée                  | Mur 1 Sud           |
| Orientation des baies           |                                  | mesurée ou observée        | Sud                                  |                     |
| Inclinaison vitrage             |                                  | mesurée ou observée        | vertical                             |                     |
| Type ouverture                  |                                  | mesurée ou observée        | Portes-fenêtres fixes                |                     |
| Type menuiserie                 |                                  | mesurée ou observée        | PVC                                  |                     |
| Type de vitrage                 |                                  | mesurée ou observée        | double vitrage                       |                     |
| Épaisseur lame air              |                                  | mesurée ou observée        | 16 mm                                |                     |
| Présence couche peu émissive    |                                  | mesurée ou observée        | oui                                  |                     |
| Gaz de remplissage              |                                  | mesurée ou observée        | Argon / Krypton                      |                     |
| Positionnement de la menuiserie |                                  | mesurée ou observée        | au nu intérieur                      |                     |
| Largeur du dormant menuiserie   |                                  | mesurée ou observée        | Lp: 5 cm                             |                     |
| Type volets                     |                                  | mesurée ou observée        | Volets roulants PVC (tablier < 12mm) |                     |
| Type de masques proches         |                                  | mesurée ou observée        | Absence de masque proche             |                     |
| Type de masques lointains       | mesurée ou observée              | Absence de masque lointain |                                      |                     |
| Porte-fenêtre 2 Sud             | Surface de baies                 | mesurée ou observée        | 5.76 m <sup>2</sup>                  |                     |
|                                 | Placement                        | mesurée ou observée        | Mur 1 Sud                            |                     |
|                                 | Orientation des baies            | mesurée ou observée        | Sud                                  |                     |
|                                 | Inclinaison vitrage              | mesurée ou observée        | vertical                             |                     |

## enveloppe

| donnée d'entrée                  | origine de la donnée  | valeur renseignée   |   |
|----------------------------------|---|---|---|
| Type ouverture                   |  mesurée ou observée | Portes-fenêtres battantes   |   |
| Type menuiserie                  |  mesurée ou observée | PVC   |   |
| Type de vitrage                  |  mesurée ou observée | double vitrage  |   |
| Epaisseur lame air               |  mesurée ou observée | 16 mm   |   |
| Présence couche peu émissive     |  mesurée ou observée | oui   |   |
| Gaz de remplissage               |  mesurée ou observée | Argon / Krypton   |   |
| Positionnement de la menuiserie  |  mesurée ou observée | au nu intérieur   |   |
| Largeur du dormant menuiserie    |  mesurée ou observée | Lp: 5 cm  |   |
| Type volets                      |  mesurée ou observée | Volets roulants PVC (tablier < 12mm)  |   |
| Type de masques proches          |  mesurée ou observée | Absence de masque proche  |   |
| Type de masques lointains        |  mesurée ou observée | Absence de masque lointain  |   |
| <b>Porte</b>                     | Surface de porte  |  mesurée ou observée   | 1.81 m <sup>2</sup>   |
|                                  | Placement   |  mesurée ou observée   | Mur 3 Nord  |
|                                  | Type de local adjacent  |  mesurée ou observée   | des circulations sans ouverture directe sur l'extérieur   |
|                                  | Surface Aiu   |  mesurée ou observée   | 13.95 m <sup>2</sup>  |
|                                  | Etat isolation des parois Aiu   |  mesurée ou observée   | non isolé   |
|                                  | Surface Aue   |  mesurée ou observée   | 13.95 m <sup>2</sup>  |
|                                  | Etat isolation des parois Aue   |  mesurée ou observée  | non isolé   |
|                                  | Nature de la menuiserie   |  mesurée ou observée | Porte simple en bois  |
|                                  | Type de porte   |  mesurée ou observée | Porte opaque pleine   |
|                                  | Positionnement de la menuiserie   |  mesurée ou observée | au nu intérieur   |
|                                  | Largeur du dormant menuiserie   |  mesurée ou observée | Lp: 5 cm  |
|                                  | <b>Pont Thermique 1</b>   | Type de pont thermique  |  mesurée ou observée |
| Type isolation                   |   |  mesurée ou observée | ITE   |
| Longueur du PT                   |   |  mesurée ou observée | 7,3 m   |
| Largeur du dormant menuiserie Lp |   |  mesurée ou observée | Lp: 5 cm  |
| Position menuiseries             |   |  mesurée ou observée | au nu intérieur   |
| <b>Pont Thermique 2</b>          | Type de pont thermique  |  mesurée ou observée | Mur 1 Sud / Porte-fenêtre 2 Sud   |
|                                  | Type isolation  |  mesurée ou observée | ITE   |
|                                  | Longueur du PT  |  mesurée ou observée | 18,4 m  |
|                                  | Largeur du dormant menuiserie Lp  |  mesurée ou observée | Lp: 5 cm  |
|                                  | Position menuiseries  |  mesurée ou observée | au nu intérieur   |
| <b>Pont Thermique 3</b>          | Type de pont thermique  |  mesurée ou observée | Mur 1 Sud / Fenêtre Sud   |
|                                  | Type isolation  |  mesurée ou observée | ITE   |
|                                  | Longueur du PT  |  mesurée ou observée | 4,5 m   |
|                                  | Largeur du dormant menuiserie Lp  |  mesurée ou observée | Lp: 5 cm  |
|                                  | Position menuiseries  |  mesurée ou observée | au nu intérieur   |

## équipements

| donnée d'entrée    | origine de la donnée             | valeur renseignée   |                                     |
|--------------------|----------------------------------|---|-------------------------------------|
| <b>Ventilation</b> | Type de ventilation              |  mesurée ou observée | VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012 |
|                    | Année installation               |  mesurée ou observée | 2011                                |
|                    | Energie utilisée                 |  mesurée ou observée | Electrique                          |
|                    | Façades exposées                 |  mesurée ou observée | une                                 |
|                    | Logement Traversant              |  mesurée ou observée | non                                 |
| <b>Chauffage</b>   | Type d'installation de chauffage |  mesurée ou observée | Installation de chauffage simple    |

## équipements

| donnée d'entrée    | origine de la donnée  | valeur renseignée   |   |
|--------------------|---|---------------------|---|
|                    | Nombre de niveaux desservis   | mesurée ou observée | 1   |
|                    | Type générateur   | mesurée ou observée | Gaz Naturel - Chaudière gaz à condensation installée entre 2001 et 2015             |
|                    | Année installation générateur   | mesurée ou observée | 2011  |
|                    | Energie utilisée  | mesurée ou observée | Gaz Naturel   |
|                    | Cper (présence d'une ventouse)  | mesurée ou observée | non   |
|                    | Présence d'une veilleuse  | mesurée ou observée | non   |
|                    | Chaudière murale  | mesurée ou observée | non   |
|                    | Présence d'une régulation/Ajust, T°<br>Fonctionnement                           | mesurée ou observée | non   |
|                    | Présence ventilateur / dispositif<br>circulation air dans circuit<br>combustion | mesurée ou observée | non   |
|                    | Type émetteur   | mesurée ou observée | Radiateur bitube avec robinet thermostatique  |
|                    | Température de distribution   | mesurée ou observée | supérieur à 65°C  |
|                    | Année installation émetteur   | mesurée ou observée | 2011  |
|                    | Type de chauffage   | mesurée ou observée | central   |
|                    | Equipement d'intermittence  | mesurée ou observée | Sans système d'intermittence  |
|                    | Présence comptage   | mesurée ou observée | 1   |
| ECSanitaires       | Nombre de niveaux desservis   | mesurée ou observée | 1   |
|                    | Type générateur   | mesurée ou observée | Gaz Naturel - Chaudière gaz à condensation installée entre 2001 et 2015             |
|                    | Année installation générateur   | mesurée ou observée | 2011  |
|                    | Energie utilisée  | mesurée ou observée | Gaz Naturel   |
|                    | Type production ECS   | mesurée ou observée | Chauffage et ECS  |
|                    | Présence d'une veilleuse  | mesurée ou observée | non   |
|                    | Chaudière murale  | mesurée ou observée | non   |
|                    | Présence d'une régulation/Ajust, T°<br>Fonctionnement                           | mesurée ou observée | non   |
|                    | Présence ventilateur / dispositif<br>circulation air dans circuit<br>combustion | mesurée ou observée | non   |
|                    | Type de distribution  | mesurée ou observée | Réseau collectif non isolé, majorité des logements avec pièces alimentées contiguës |
|                    | Bouclage pour ECS   | mesurée ou observée | non   |
| Type de production | mesurée ou observée   | instantanée         |   |

## cadre réglementaire

- ▶ Article L126-23 du Code de la Construction et de l'Habitation : Informations et diagnostics divers
- ▶ Articles L126-26 à L126-33, R126-15 à R126-20 et R126-29 du Code de la Construction et de l'Habitation : Diagnostic de performance énergétique
- ▶ Articles R126-21 à R126-25 du Code de la Construction et de l'Habitation : Mention des informations dans les annonces immobilières
- ▶ Articles R126-26 et R126-27 du Code de la Construction et de l'Habitation : Transmission et exploitation des diagnostics de performance énergétique
- ▶ Articles R172-1 à R172-3 du Code de la Construction et de l'Habitation : Construction des bâtiments
- ▶ Articles L271-4 à L271-6 et R271-1 à D271-5 du Code de la Construction et de l'Habitation : Dossier de diagnostic technique
- ▶ Articles 2 et 3-3 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs
- ▶ Arrêté du 31 mars 2021 modifié relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation en France métropolitaine
- ▶ Arrêté du 31 mars 2021 modifié relatif aux méthodes et procédures applicables au diagnostic de performance énergétique et aux logiciels l'établissant



**AGENDA Diagnostics vous éclaire sur les pathologies, avec des solutions à mettre en œuvre.**

Obtenez plus d'informations en scannant le QR Code ci-contre ou en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.agendadiagnostics.fr/pathologies-dpe.html>





## Attestation d'assurance

► RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE



ATTESTATION

XA France IARD, atteste que :  
BC CONTROLES  
Monsieur Benjamin COUTIN  
7 rue de Genève  
74100 ANNEMASSE

Bénéficiaire du contrat n° **10755853504** souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante AVEC mention)

Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes  
Repérage de plomb avant travaux

Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes

Etat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Diagnostic de performance énergétique (DPE) avant et après travaux

Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Étude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations

Mesurage loi Carrez

Mesurage surface habitable - Relevé de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Fiche de renseignement immeuble PERVAL / Bien

Etat des lieux locatif

Constat logement décent

Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité

Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Diagnostic télétravail

Diagnostic de performance numérique

Constat sécurité piscine

Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel

État des nuisances sonores aériennes (ENSA)

Etat des risques et pollutions (ERP)

Millièmes de copropriété, tantièmes de charges

**Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **1<sup>er</sup> janvier 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 23 décembre 2021, pour la Société AXA



**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 314 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1



## Certifications





**Certificat N° C3350**

**Monsieur Valentin PRESSET**

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR15 consultable sur [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com) conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

|   |                           |   |
|---|---------------------------|---|
| <b>Amiante sans mention</b>                             | <b>Certificat valable</b> | Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification. |
|   | Du 02/07/2021             |   |
|   | au 01/07/2028             |   |
| <b>Diagnostic de performance énergétique individuel</b> | <b>Certificat valable</b> | Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification. |
|   | Du 25/03/2021             |   |
|   | au 25/03/2028             |   |
| <b>Etat des installations intérieures de gaz</b>        | <b>Certificat valable</b> | Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification. |
|   | Du 27/10/2021             |   |
|   | au 26/10/2028             |   |
| <b>Etat des installations intérieures d'électricité</b> | <b>Certificat valable</b> | Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification. |
|   | Du 26/07/2021             |   |
|   | au 25/07/2028             |   |
| <b>Constat de risque d'exposition au plomb</b>          | <b>Certificat valable</b> | Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification. |
|   | Du 27/10/2021             |   |
|   | au 26/10/2028             |   |

Date d'établissement le mercredi 27 octobre 2021

Marjorie ALBERT  
Directrice Administrative



*Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.  
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com).*

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17, rue Borel - 81100 CASTRES  
Tél. 05 63 73 06 13 - Fax 05 63 73 32 87 - [www.qualixpert.com](http://www.qualixpert.com)  
sarl au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018



## Attestation d'indépendance

« Je soussigné Benjamin COUTIN, Gérant du Cabinet AGENDA, atteste sur l'honneur, conformément aux articles L271-6 et R271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires aux prestations ;
- Que les personnes chargées de la réalisation des états, constats et diagnostics disposent des moyens et des certifications requises leur permettant de mener à bien leur mission ;
- Avoir souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de notre responsabilité en raison de nos interventions ;
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à notre impartialité et à notre indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à nous, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il nous est demandé de réaliser la présente mission, et notamment :
  - N'accorder, directement ou indirectement, à l'entité visée à l'article 1er de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 qui intervient pour la vente ou la location du bien objet de la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit ;
  - Ne recevoir, directement ou indirectement, de la part d'une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements sur lesquels porte la présente mission, aucun avantage ni rétribution, sous quelque forme que ce soit. »



# État des risques et pollutions (ERP)

## Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 2022-12-030

Réalisé par BENJAMIN COUTIN

Pour le compte de AGENDA 74 (BC CONTROLES)

Date de réalisation : 8 décembre 2022 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :

N° DDT-2018-1348 du 31 juillet 2018.

### REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

5 Rte de Livron  
74100 Vétraz-Monthoux

Vendeur

MR Rjabo et Safaa MIKIDADI



### SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

| Etat des Risques et Pollutions (ERP)                  |                  |                      |            |                |         |      |
|---|------------------|----------------------|------------|----------------|---------|------|
| Votre commune   |                  |                      |            | Votre immeuble |         |      |
| Type  | Nature du risque | Etat de la procédure | Date       | Concerné       | Travaux | Réf. |
| PPRn  | Inondation       | approuvé             | 19/11/2001 | non            | non     | p.3  |
| Zonage de sismicité : 4 - Moyenne <sup>(1)</sup>      |                  |                      |            | oui            | -       | -    |
| Zonage du potentiel radon : 1 - Faible <sup>(2)</sup> |                  |                      |            | non            | -       | -    |

| Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS) | Concerné | Détails                    |
|---|----------|----------------------------|
| Zonage du retrait-gonflement des argiles                        | Non      | Aléa Faible                |
| Plan d'Exposition au Bruit <sup>(3)</sup>                       | Non      | -                          |
| Basias, Basol, lcpé   | Oui      | 4 sites* à - de 500 mètres |

\*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

(1) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(2) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(3) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.



Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

| Etat des risques complémentaires (Géorisques)  |   |   |
|--|---|---|
| Risques  | Concerné  | Détails   |
| <br><b>Inondation</b>                                 | TRI : Territoire à Risque important d'Inondation          | <b>Oui</b> <i>Présence d'un TRI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>                     |
|  | AZI : Atlas des Zones Inondables                          | <b>Oui</b> <i>Présence d'un AZI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.</i>                     |
|  | PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations | <b>Non</b> -  |
|  | Remontées de nappes                                       | <b>Oui</b> <i>Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FAIBLE (dans un rayon de 500 mètres).</i> |
| <br><b>Installation nucléaire</b>                     | <b>Non</b> -  |   |
| <br><b>Mouvement de terrain</b>                      | <b>Non</b> -  |   |
| <br><b>Pollution des sols, des eaux ou de l'air</b> | BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués          | <b>Non</b> -  |
|  | BASIAS : Sites industriels et activités de service        | <b>Oui</b> <i>Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.</i>                        |
|  | ICPE : Installations industrielles                        | <b>Oui</b> <i>Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres d'une ou plusieurs installations identifiées.</i>             |
| <br><b>Cavités souterraines</b>                     | <b>Non</b> -  |   |
| <br><b>Canalisation TMD</b>                         | <b>Non</b> -  |   |



## SOMMAIRE

|  |   |
|--|---|
| Synthèses.....   | 1 |
| Imprimé officiel.....  | 4 |
| Localisation sur cartographie des risques.....                     | 5 |
| Déclaration de sinistres indemnisés.....                           | 6 |
| Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions..... | 7 |
| Annexes.....   | 8 |

# Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

**1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral**

n° **DDT-2018-1348** du **31/07/2018**

**Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)**

**Document réalisé le : 08/12/2022**

## 2. Adresse

5 Rte de Livron

74100 Vétraz-Monthoux

## 3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** oui  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation** oui  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** oui  non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation  Crue torrentielle  Remontée de nappe  Submersion marine  Avalanche   
 Mouvement de terrain  Mvt terrain-Sécheresse  Séisme  Cyclone  Eruption volcanique   
 Feu de forêt  autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn oui  non   
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés oui  non

## 4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **prescrit** oui  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **appliqué par anticipation** oui  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **approuvé** oui  non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers  Affaissement  Effondrement  Tassement  Emission de gaz   
 Pollution des sols  Pollution des eaux  autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm oui  non   
 si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés oui  non

## 5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRT]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT **approuvé** oui  non   
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT **prescrit** oui  non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque Industriel  Effet thermique  Effet de surpression  Effet toxique  Projection

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaisement oui  non   
 L'immeuble est situé en zone de prescription oui  non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non   
 Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location oui  non

## 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Forte Moyenne Modérée Faible Très faible  
 zone 5  zone 4  zone 3  zone 2  zone 1

## 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R.125-23 du code de l'environnement et R.1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Significatif Faible avec facteur de transfert Faible  
 zone 3  zone 2  zone 1

## 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente oui  non

## 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) oui  non   
 Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour

## Parties concernées

**Vendeur** MR Rjabo et Safaa MIKIDADI à le

**Acquéreur** à le

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.



## Inondation

PPRn Inondation, approuvé le 19/11/2001

## Non concerné\*

\* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



*La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.  
Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.*

## Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

### Arrêtés CATNAT sur la commune

| Risque  | Début      | Fin        | JO         | Indemnisé                |
|---|------------|------------|------------|--------------------------|
| Par une crue (débordement de cours d'eau)                                       | 04/06/2016 | 04/06/2016 | 20/10/2016 | <input type="checkbox"/> |
| Par ruissellement et coulée de boue   | 04/06/2016 | 04/06/2016 | 20/10/2016 | <input type="checkbox"/> |
| Séisme  | 15/07/1996 | 23/07/1996 | 17/10/1996 | <input type="checkbox"/> |
| Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue | 30/06/1990 | 01/07/1990 | 05/02/1992 | <input type="checkbox"/> |
| Tempête (vent)  | 06/11/1982 | 10/11/1982 | 19/11/1982 | <input type="checkbox"/> |

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

Préfecture : Annecy - Haute-Savoie  
 Commune : Vétraz-Monthoux

**Adresse de l'immeuble :**  
 5 Rte de Livron  
 74100 Vétraz-Monthoux  
 France

Etabli le : \_\_\_\_\_

Vendeur : \_\_\_\_\_

MR Rjabo et Safaa MIKIDADI

Acquéreur : \_\_\_\_\_



## Prescriptions de travaux

Aucune

## Documents de référence

Aucun

## Conclusions

L'Etat des Risques délivré par AGENDA 74 (BC CONTROLES) en date du 08/12/2022 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°DDT-2018-1348 en date du 31/07/2018 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 4, sismicité Moyenne) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

## Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral départemental n° DDT-2018-1348 du 31 juillet 2018
- > Cartographies :
  - Cartographie réglementaire du PPRn Inondation, approuvé le 19/11/2001
  - Cartographie réglementaire de la sismicité

*A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires  
Service aménagement, risques  
Cellule prévention des risques

Références : SAR/CPR/AG

Annecy, le **31 JUL. 2018**

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Arrêté n° *DDT-2018-1348***  
**relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs**

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2017-033 du 10 août 2017 de délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-83 du 9 février 2006, mis à jour le 12 janvier 2018 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDT-2018-056 du 17 janvier 2018 approuvant la modification n°1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune de Servoz ;

VU l'arrêté interministériel du 31 janvier 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les inondations et coulées de boue survenues du 3 janvier 2018 au 5 janvier 2018 sur les communes du Bouchet-Mont-Charvin, Les Clefs, Cluses, Cordon, Mieussy, Passy, Sallanches, Samoëns, Serraval, Servoz, Taninges, Val de Chaise et Verchaix ;

VU l'arrêté interministériel du 9 mars 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les avalanches, inondations et coulées de boue, et mouvements de terrain, survenus du 30 décembre 2017 au 5 janvier 2018 sur les communes d'Abondance, Le Bouchet-Mont-Charvin, Cordon, Domancy, Doussard, Manigod, Mieussy, Passy, La Rivière-Enverse, Saint-Ferréol, Saint-Sigismond, Sallanches, Serraval, Sévrier, Taninges, Theyez, Thônes, Verchaix et Les Villards-sur-Thônes ;

VU l'arrêté interministériel du 26 mars 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les inondations et coulées de boue, et mouvements de terrain, survenus le 11 décembre 2017 sur les communes de Pers-Jussy et Vougy ;

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9  
téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr  
internet : www.haute-savoie.gouv.fr – www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr  
horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)



VU l'arrêté préfectoral n°DDT-2018-861 du 11 avril 2018 approuvant la modification n°1 du plan de prévention des risques naturels prévisibles de la commune d'Archamps ;

VU l'arrêté interministériel du 17 avril 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain, survenus du 3 janvier 2018 au 5 janvier 2018 sur la commune du Reposoir ;

VU l'arrêté interministériel du 26 juin 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les avalanches, inondations et coulées de boue, et mouvements de terrain, survenus du 9 janvier 2018 au 23 janvier 2018 sur les communes des Houches, Domancy, Passy et Sallanches ;

### ARRETE

**Article 1** : L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

**Article 2** : L'obligation prévue au IV de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement s'applique pour les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique figurant en annexe.

**Article 3** : Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations consultable en mairie, à la préfecture et en sous-préfecture.

**Article 4** : Une copie du présent arrêté et de la liste des communes visées à l'article 1 est adressée aux maires des communes concernées ainsi qu'à la chambre départementale des notaires.

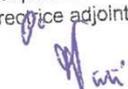
Le présent arrêté sera affiché pendant un mois dans les mairies des communes concernées ; il sera, en outre, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

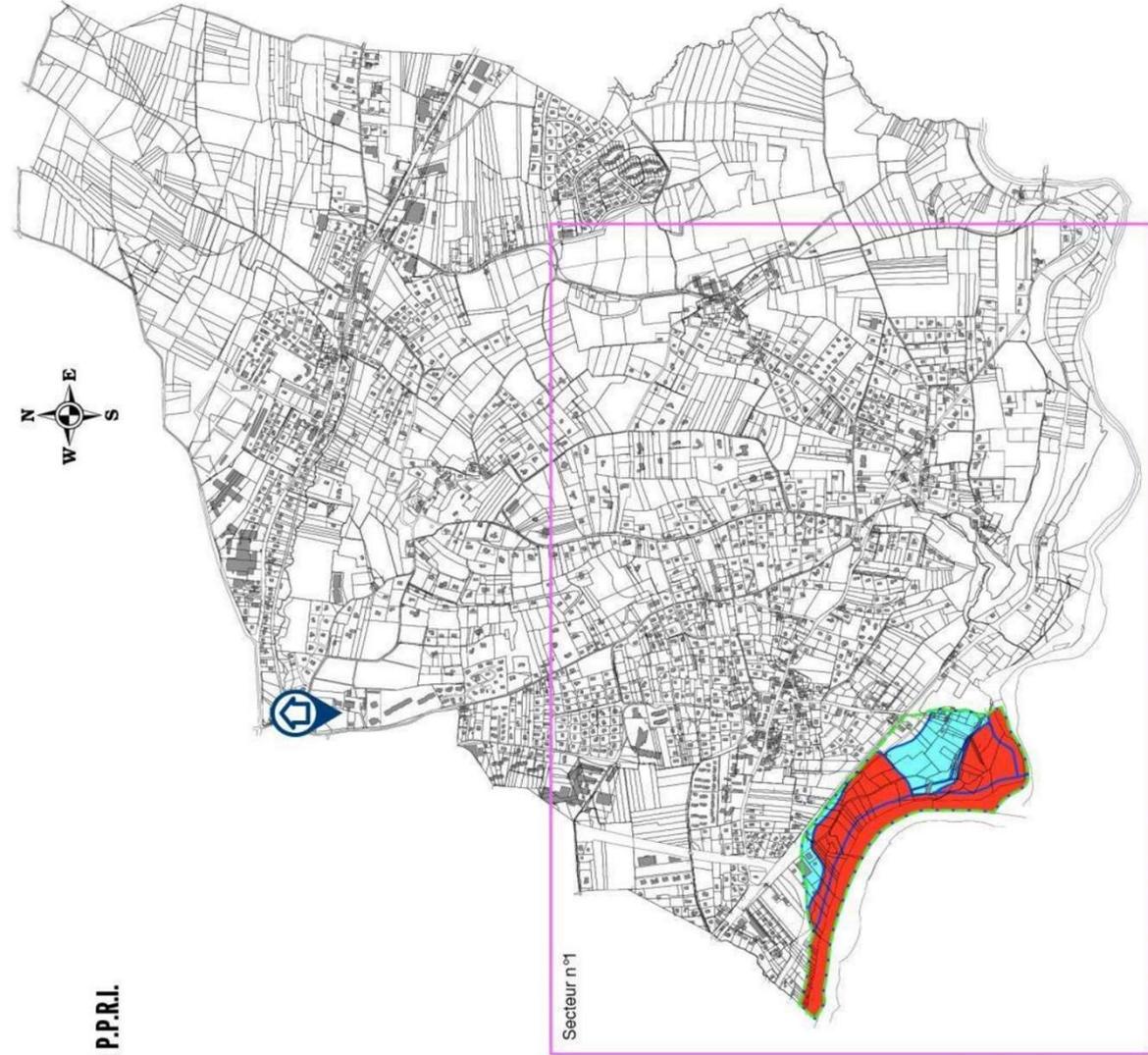
Une mention de l'arrêté sera insérée dans le journal Le Dauphiné Libéré.

Il en sera de même pour chaque mise à jour.

**Article 5** : M. le directeur départemental des territoires, Mmes et MM. les maires des communes d'Abondance, Archamps, Le Bouchet-Mont-Charvin, Les Clefs, Cluses, Cordon, Domancy, Doussard, Les Houches, Manigod, Mieussy, Passy, Pers-Jussy, Le Reposoir, La Rivière-Enverse, Saint-Ferréol, Saint-Sigismond, Sallanches, Samoëns, Serraval, Servoz, Sévrier, Taninges, Thyez, Thônes, Val de Chaise, Verchaix, Les Villards-sur-Thônes et Vougy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,  
le directeur départemental des territoires,  
Pour le directeur départemental des territoires,  
la directrice adjointe,

  
Isabelle NUTI



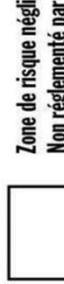
Extrait de la carte réglementaire du P.P.R.I.



**Commune de VETRAZ-MONTHOUX**

**Legende**

Réglementation des zones



Identification des zones



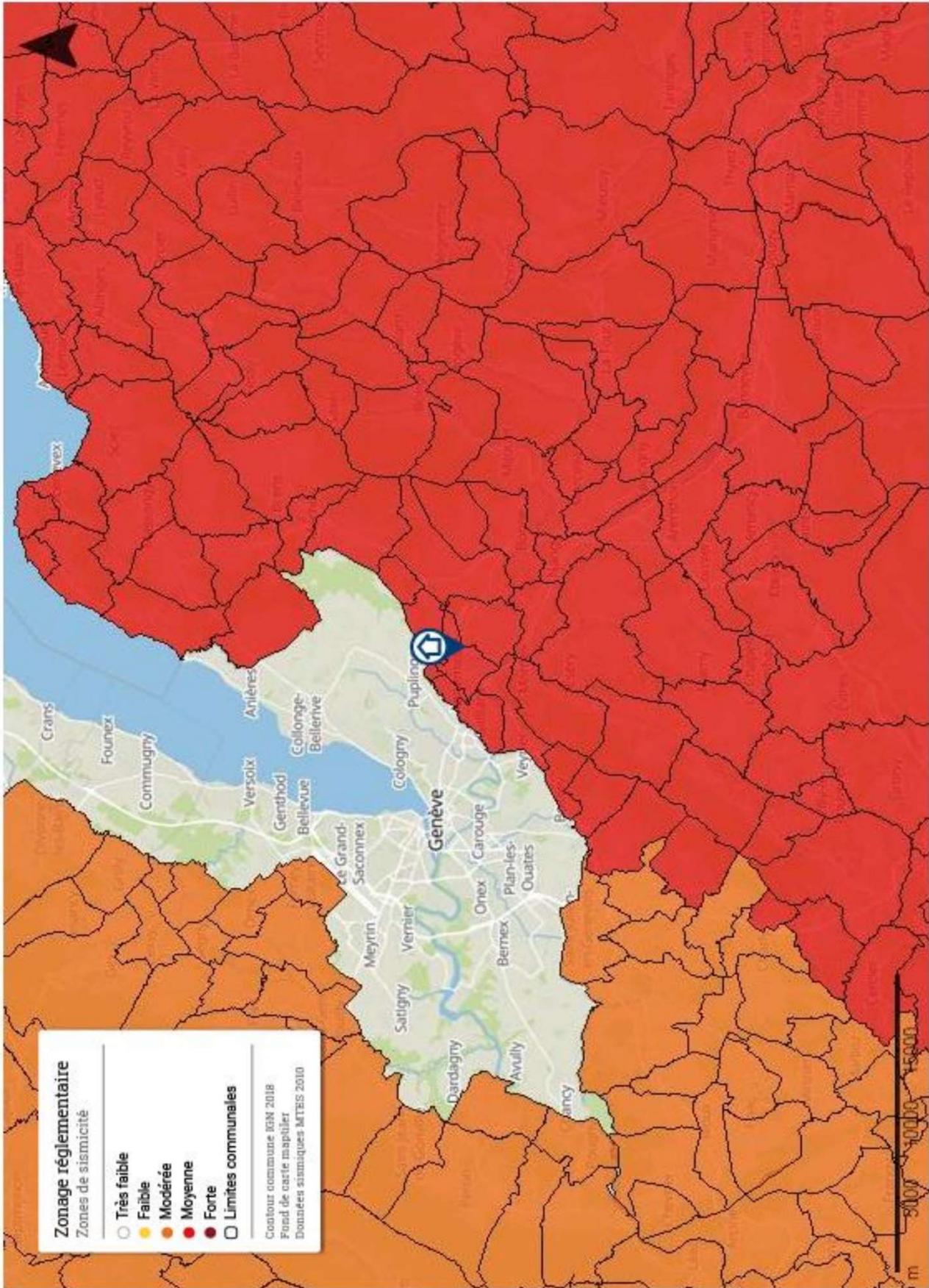
Numéro de zone

Limite périmètre réglementaire



Secteurs

*Le document opposable est le dossier de P.P.R.I. approuvé par arrêté préfectoral du 19/11/2001. Il est consultable en mairie et en préfecture.*





## Attestation d'assurance

► **RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE**



ATTESTATION

XA France IARD, atteste que :  
 BC CONTROLES  
 Monsieur Benjamin COUTIN  
 7 rue de Genève  
 74100 ANNEMASSE

Bénéficiaire du contrat n° **10755853504** souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 – 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

**Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :**

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante AVEC mention)

Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Repérage de plomb avant travaux

Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes

Etat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Diagnostic de performance énergétique (DPE) avant et après travaux

Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Etude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations

Mesurage loi Carrez

Mesurage surface habitable - Relevé de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Fiche de renseignement immeuble PERVAL / Bien

Etat des lieux locatif

Constat logement décent

Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité

Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Diagnostic télétravail

Diagnostic de performance numérique

Constat sécurité piscine

Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel

Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA)

Etat des risques et pollutions (ERP)

Millièmes de copropriété, tantièmes de charges

**Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **1<sup>er</sup> janvier 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 23 décembre 2021, pour la Société AXA



**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1

# Attestation de surface privative (Carrez)

## Désignation de l'immeuble

Adresse : **1 allée du chateau de livron**  
**74100 VETRAZ MONTHOUX**

Référence cadastrale : **Non communiquée**

Lot(s) de copropriété : **43/17** N° étage : **3**

Nature de l'immeuble : **Immeuble collectif**

Étendue de la prestation : **Parties Privatives**

Destination des locaux : **Habitation**

Date permis de construire : **2006 – 2012**



## Désignation du propriétaire

Propriétaire : **Mr Rjabo et Safaa MIKIDADI**

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Qualité du donneur d'ordre :

Identification :

## Identification de l'opérateur

Opérateur de mesurage : **Valentin PRESSET**

Cabinet de diagnostics : **CABINET BC CONTROLES**  
**51 Rue de Romagny – 74100 ANNEMASSE**  
N° SIRET : **523 929 768 00043**

Compagnie d'assurance : **AXA** N° de police : **107 558 53 504** Validité : **du 01/01/2022 au 01/01/2023**

## Réalisation de la mission

N° de dossier : **2022-12-030 #SC**

Ordre de mission du : **08/12/2022**

Document(s) fourni(s) : **Aucun**

Commentaires : **Néant**

## Cadre réglementaire

- Article 46 de la Loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis
- Articles 4-1 à 4-3 du Décret n°67-223 du 17 mars 1967 pris pour l'application de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis



Nota : Sauf indication contraire, l'ensemble des références légales, réglementaires et normatives s'entendent de la version des textes en vigueur au jour de la réalisation du diagnostic.

## Limites du domaine d'application du mesurage

Les surfaces mentionnées ont fait l'objet d'un lever régulier et la superficie privative (dite 'surface Carrez') est conforme à la définition du Décret n°67-223 du 17 mars 1967. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un mètre ruban et d'un télémètre laser, sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite, conformément à la jurisprudence constante (Cour de cassation 3<sup>e</sup> Chambre civile du 5/12/2007 et du 2/10/2013). Dans le cas où le règlement de copropriété n'a pas été fourni, il appartient au vendeur de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surface privative.

## Synthèse du mesurage

**Surface privative : 59,91 m<sup>2</sup>**  
*(cinquante neuf mètres carrés quatre vingt onze décimètres carrés)*  
 Surface non prise en compte : 16,46 m<sup>2</sup>

## Constatations diverses

Néant

## Résultats détaillés du mesurage

| LOCAUX             | Commentaires            | Surfaces privatives        | Surfaces NPC <sup>(1)</sup> |
|--------------------|-------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| <b>Appartement</b> |                         |                            |                             |
| <i>3ème étage</i>  |                         |                            |                             |
| Séjour cuisine     |                         | 29,80 m <sup>2</sup>       |                             |
| Chambre 1          |                         | 9,72 m <sup>2</sup>        |                             |
| Terrasse           | Terrasse                |                            | 16,46 m <sup>2</sup>        |
| Dégagement         |                         | 2,40 m <sup>2</sup>        |                             |
| Chambre 2          |                         | 11,40 m <sup>2</sup>       |                             |
| Salle de bains     |                         | 4,71 m <sup>2</sup>        |                             |
| Toilettes WC 01    |                         | 1,88 m <sup>2</sup>        |                             |
|                    | <i>Sous-totaux</i>      | 59,91 m <sup>2</sup>       | 16,46 m <sup>2</sup>        |
|                    | <b>Sous-totaux</b>      | <b>59,91 m<sup>2</sup></b> | <b>16,46 m<sup>2</sup></b>  |
|                    | <b>SURFACES TOTALES</b> | <b>59,91 m<sup>2</sup></b> | <b>16,46 m<sup>2</sup></b>  |

(1) Non prises en compte

## Dates de visite et d'établissement de l'attestation

Visite effectuée le **07/12/2022**

État rédigé à **ANNEMASSE**, le **08/12/2022**

Signature de l'opérateur de mesurage



Cachet de l'entreprise



**CABINET BC CONTROLES**

51 Rue de Romagny  
74100 ANNEMASSE

Tél : 04 50 04 00 57

SIRET : 523 929 768 00043 – APE : 7112B



Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

## Annexes



## Attestation d'assurance

► RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE



ATTESTATION

XA France IARD, atteste que :  
 BC CONTROLES  
 Monsieur Benjamin COUTIN  
 7 rue de Genève  
 74100 ANNEMASSE

Bénéficie du contrat n° **10755853504** souscrit par AGENDA France garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat.

Ce contrat a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 - 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

Sont couvertes les activités suivantes, sous réserve que les compétences de l'assuré, personne physique ou que les compétences de ses diagnostiqueurs salariés aient été certifiées par un organisme accrédité, lorsque la réglementation l'exige, et ce pour l'ensemble des diagnostics réalisés :

Repérage listes A et B, constitution de DAPP et de DTA, évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, repérage liste C, repérage avant travaux immeubles bâtis, examen visuel après travaux de retrait de matériaux et produits contenant de l'amiante, dans tout type de bâtiment et plus généralement dans tout type d'ouvrage ou d'équipement de génie civil. (Amiante AVEC mention)

Constat de risque d'exposition au plomb (CREP), parties privatives et parties communes

Repérage de plomb avant travaux

Etat de l'installation intérieure d'électricité, parties privatives et parties communes

Etat de l'installation intérieure de gaz

Diagnostic de performance énergétique (DPE) tous types de bâtiments

Diagnostic de performance énergétique (DPE) avant et après travaux

Réalisation des attestations de prise en compte de la réglementation thermique pour les maisons individuelles ou accolées

Conseil et Étude en rénovation énergétique sans mise en oeuvre des préconisations

Mesurage loi Carrez

Mesurage surface habitable - Relevé de surfaces

Plans et croquis à l'exclusion de toute activité de conception

Relevé de cotes pour la réalisation de plans d'évacuation et constat visuel de présence ou non de portes coupe-feu dans les immeubles d'habitation

Fiche de renseignement immeuble PERVAL / Bien

Etat des lieux locatif

Constat logement décent

Prêt conventionné - Prêt à taux zéro - Normes d'habitabilité

Détermination de la concentration en plomb dans l'eau des canalisations

Installation de détecteurs de fumée

Diagnostic télétravail

Diagnostic de performance numérique

Constat sécurité piscine

Attestation d'exposition des formations argileuses au phénomène de mouvement de terrain différentiel

État des nuisances sonores aériennes (ENSA)

Etat des risques et pollutions (ERP)

Millièmes de copropriété, tantièmes de charges

**Garantie RC Professionnelle : 3 000 000 € par sinistre et par année d'assurance et par Cabinet.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **1<sup>er</sup> janvier 2022 au 1<sup>er</sup> janvier 2023**, sous réserve du paiement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Etablie à PARIS LA DEFENSE, le 23 décembre 2021, pour la Société AXA



**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 314 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1